

Particuliers

Carte de résident : comment justifier de votre connaissance du français ?

Loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration – 05 mars 2024

Des dispositions de la

[loi n°2024-42 du 26 janvier 2024 \(https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049040245\)](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049040245)

vont modifier certaines informations contenues dans cette fiche. Elles sont soumises à un texte réglementaire qui est en attente de parution.

Si vous demandez à **bénéficier** d'une **carte de résident, de résident longue durée UE ou de résident permanent** et que vous avez **moins de 65 ans**, vous devez pouvoir attester de votre niveau de maîtrise du français.

Attention

Toutes les cartes de résident ne sont pas concernées. Les cartes concernées par cette obligation sont les suivantes :

Cartes de résident

- > Conjoint de Français
- > Parent d'enfant Français
- > Regroupement Familial/conjoint de titulaire d'une carte de résident

Carte UE longue durée

- > Passeport talent/Carte Bleue européenne après plus de 5 ans et famille
- > Carte de réfugié et famille
- > Carte protection subsidiaire et famille
- > Résidence régulière ininterrompue 5 ans + ressources suffisantes, stables et régulières

Si vous avez une **carte de résident permanent**, vous n'êtes pas concerné si les conditions d'intégration ont déjà été vérifiées auparavant lors de la délivrance d'une carte de résident.

Si vous faites une 1^{re} demande de carte de résident, vous devez prouver que votre maîtrise du français est supérieure ou égale au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues)) du Conseil de l'Europe.

Le niveau A2 correspond notamment :

- À la compréhension de phrases isolées et d'expressions courantes dans les domaines du quotidien
- À l'échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers

Pour cela, vous devez remplir une des conditions suivantes :

Obtenir une certification linguistique

Avoir un diplôme attestant un niveau de connaissance du français au moins égal au niveau A2

Avoir un diplôme au moins égal au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles

Pour en savoir plus



[Cadre européen commun de référence pour les langues \(CECRL\) – Conseil de l'Europe](https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805d2f99)

(https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805d2f99)

Source : Conseil de l'Europe



[Test de connaissance du français \(TCF\) – France éducation international](https://www.france-education-international.fr/centres-d-examen/carte?type-centre=tcf) (<https://www.france-education-international.fr/centres-d-examen/carte?type-centre=tcf>)

Source : France éducation international



[Test d'évaluation de français \(TEF\) – CCIP](https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef/tef-im/) (<https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef/tef-im/>)

Source : Chambre de commerce et d'industrie de Paris – Île-de-France



[Diplôme universitaire d'études françaises \(DUEF\) – ADCUEFE](https://www.campus-fle.fr/fr/formations-diplomes-fle/les-diplomes-fle/duef-a2/) (<https://www.campus-fle.fr/fr/formations-diplomes-fle/les-diplomes-fle/duef-a2/>)

Source : Campus FLE – ADCUEFE



[Diplôme de français professionnel \(DFP\)](https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/diplomes-francais-professionnel-dfp/) (<https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/diplomes-francais-professionnel-dfp/>)

Source : Chambre de commerce et d'industrie de Paris – Île-de-France



[Diplôme d'études en langue française \(DELF\)](https://www.ciep.fr/delf-dalf/delf-tout-public) (<https://www.ciep.fr/delf-dalf/delf-tout-public>)

Source : France éducation international



[Diplôme de compétence en langue \(DCL\)](http://www.education.gouv.fr/cid94137/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-candidats-a-l-examen.html) (<http://www.education.gouv.fr/cid94137/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-candidats-a-l-examen.html>)

Source : Chambre de commerce et d'industrie de Paris – Île-de-France

Services en ligne



Téléservice :
[Trouver un organisme pour passer le test de connaissance du français \(TCF\)](https://www.france-education-international.fr/test/tcf-irn?langue=fr) (<https://www.france-education-international.fr/test/tcf-irn?langue=fr>)

Textes de référence



[Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : articles L413-7](#)

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070158/LEGISCTA000042771492/)

Connaissance de la langue française



[Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : article R413-15](#)

(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070158/LEGISCTA000042800884/)

Appréciation de la condition d'intégration



[Arrêté du 30 avril 2021 fixant le modèle de certificat médical relatif à l'aménagement ou la dispense d'évaluation linguistique du français](#) (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043482552>)



[Arrêté du 25 avril 2023 fixant la liste des diplômes et certifications attestant le niveau de maîtrise du français requis pour obtenir une carte de résident.](#) (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047506136>)



[Information du 31 mai 2023 relative au niveau de connaissance de la langue française requis pour la délivrance d'une carte de résident ou d'une carte de "résident de longue durée - UE"](#)

(https://media.interieur.gouv.fr/bomi/BOMI2023-6-1/textes/D00_20230531_IOMV2314625J.pdf)



[Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles](#)

(<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037964754/>)